

Corsier-sur-Vevey, le 28 juillet 2026

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 15/2026

Demande de crédit d'études relative à la réfection de la route de Nant et alentours

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit d'étude s'élevant à CHF 168'000.00 destiné à la préparation d'un projet de réfection complète des infrastructures routières et des réseaux souterrains de la route de Nant, des chemins de Barlatz et de Champ Ban.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'entretien des chaussées de la Commune de Corsier-sur-Vevey. Elle vise plus précisément à :

- Assainir la structure routière de la route de Nant et du chemin de Barlatz (secteur amont et aval) pour garantir la pérennité de la chaussée et du chemin de Champ de Ban.
- Moderniser les réseaux souterrains par la réfection des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées (séparatif).
- Mettre en conformité le trottoir existant à la route de Nant.
- Renouveler le réseau d'éclairage public sur l'ensemble du secteur (nouvelle gestion et passage au LED).

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés au chemin de Bon Vallon. Il permettra d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, notamment sur l'axe menant aux infrastructures hospitalières.

Cette intervention est dictée par une opportunité de coordination avec le Service des eaux de la Ville de Lausanne prévoyant la mise en place d'une conduite de transport majeure sur ce tronçon. Cette synergie permettrait de rationaliser les coûts des travaux et de limiter les nuisances pour les riverains en groupant les travaux.

Par ailleurs, les services industriels ont été consultés, le SIGE prévoit de renouveler une partie de son réseau en coordination avec le projet communal. En revanche, le Groupe E, bien qu'ayant des intentions de prolongement du réseau de chauffage à distance sur une partie du tronçon, interviendra séparément en raison d'un calendrier de travaux déjà verrouillé.

En complément, les ouvrages d'art du secteur, notamment les ponts et murs de soutènement, feront l'objet d'un diagnostic. Celui-ci permettra de vérifier leur capacité structurelle face aux futurs travaux et de planifier, si nécessaire, leur réfection lors de la phase d'exécution.

2. Situation actuelle

L'état général des routes concernées montre aujourd'hui une usure importante. On observe de nombreuses fissures, des affaissements et des déformations (orniérage). Sur la route de Nant, le bitume remonte parfois en surface (phénomène de ressuage), rendant la route glissante et moins sûre lorsqu'il pleut. L'état des grilles et des regards, ainsi que les raccordements irréguliers au niveau du pont, nuisent au confort des usagers et rendent également le déneigement difficile.

Côté sécurité des piétons, le trottoir de la route de Nant ne mesure que 1,20 m de large (environ), ce qui est insuffisant et ne respecte plus les normes actuelles. La route étant assez large, il est possible de revoir la répartition de l'espace pour agrandir ce trottoir et mieux protéger les piétons.

Concernant les infrastructures souterraines, le réseau d'eaux claires en ciment présente des dégradations qui imposent un examen détaillé. Par mesure de cohérence, l'ensemble des collecteurs (eaux claires et usées) sera analysé afin de réaliser les travaux nécessaires en une seule étape, garantissant ainsi la durabilité de l'investissement de surface. Le renouvellement de l'éclairage public, aujourd'hui vétuste, est prévu afin de répondre aux normes en vigueur et d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur.

A ce jour, la réalisation des travaux est imaginée dès fin août 2027. Cette échéance permet une coordination stratégique avec le Service des eaux de la Ville de Lausanne et le SIGE. En mutualisant les interventions, la Commune optimise les coûts de terrassement, réduit la durée des nuisances pour les riverains et garantit la pérennité du secteur en évitant toute réouverture ultérieure de la chaussée.

Afin de définir précisément les travaux à réaliser et le montant du crédit que la Municipalité devra solliciter au travers d'un futur préavis d'exécution, une offre d'honoraires a été demandée pour la préparation de ce projet, jusqu'au retour des soumissions.

Situation :



3. Aspect financier

Au vu des montants estimés et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), la demande d'offre a été réalisée en procédure de gré-à-gré pour les honoraires de l'ingénieur civil.

Sur la base de l'offre rentrée et des estimations pour les autres montants, les coûts sont les suivants : (arrondi au millier supérieur)

Descriptif des coûts

Honoraires ingénieur civil	CHF	95'000.-
Honoraires géomètre	CHF	8'000.-
Frais de reproduction env. 3% des honoraires	CHF	3'000.-
Sondages de reconnaissance	CHF	15'000.-
Essais ME (essais de portance)	CHF	10'000.-
Essais HAP (test laboratoire pollution du revêtement bitumineux)	CHF	10'000.-
Divers et imprévus env. 10%	CHF	14'000.-

Total montant HT	CHF	155'000.-
-------------------------	------------	------------------

TVA 8.1% (arrondi)	CHF	13'000.-
--------------------	-----	----------

Montant total TTC	CHF	168'000.-
--------------------------	------------	------------------

Ce montant sera amorti en même temps, et sur la même durée, que le futur crédit d'ouvrage concerné par le présent crédit d'études.

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission adhoc

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à attribuer les mandats nécessaires à l'étude du projet de réfection de la route de Nant et alentours, pour un montant total de CHF 168'000.- ;
2. de financer cet investissement par la trésorerie courante, ou par recours à un emprunt si nécessaire, à hauteur de CHF 168'000.- et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire adj.

A. Rouge



M. Décosterd

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 20.07.2026		2'200'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	29'326'300.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	-534'038.74	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 20.07.2026	-19'477'800.19	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		9'314'461.07
Solde au plafond		13'485'538.93